

Canons et valeurs (notes improvisées)

JEAN STAROBINSKI

Abstract: *The way we make our choices is no longer strictly based on the ability of a text to function as historical document, but also on the way we perceive the value of literary works in a present encounter. We may argue that the totality of monuments – in keeping with the distinction made by Paul Zumthor for Medieval texts – constitutes a canon.*

Mots-clés: *canon, Denis Diderot, Paul Zumthor, document, monument, Encyclopédie*

Je vous sais gré, cher Mircea Martin de m'avoir convié à m'exprimer sur les canons et les valeurs. Notre tâche d'historiens et de critiques est de reconnaître des valeurs et d'en faire l'objet d'un enseignement. Cela n'est ni simple ni facile. Dans cette tâche, nous sommes assurément redevables à des prédecesseurs. Mais notre aujourd'hui est soumis à des effets d'accélération, et nous avons à renouveler ou à modifier, entre amis, beaucoup de nos jugements et de nos choix.

Je suis reconnaissant à Paul Zumthor d'avoir établi, pour les textes médiévaux, la distinction entre documents et monuments. On peut généraliser son propos. Les documents, en nombre virtuellement illimité, c'est l'ensemble des aspects d'une culture qui peuvent entrer en considération quand nous souhaitons déterminer et accroître nos connaissances d'historiens. Les monuments, ce sont les productions du passé, en nombre forcément limité, qui sont entrées dans la mémoire des générations, et qui nous paraissent toujours compter pour nous quand nous prenons conscience de notre situation en un point du monde et de l'histoire. Nous opérons alors des choix en fonction de la valeur des œuvres, telle que nous les vivons dans le présent d'une rencontre, et non plus seulement en raison de leur qualité d'indices. On peut considérer que le répertoire des monuments constitue un *canon*. Mais on s'est ainsi éloigné du premier sens de ce terme dans la langue grecque, où il désignait concrètement et abstraitemennt la barre qui sert à mesurer, la règle.

Dans le *Dictionnaire général de la langue française*, de Hatzfeld et Darmesteter, qui fixe l'usage du début du vingtième siècle, les principaux sens du mot concernent encore presque uniquement le domaine religieux. « Canon » gardait encore le sens, qui depuis les débuts de l'ère chrétienne avait été le sien, de « décret des conciles ». L'application à la littérature me semble avoir été métaphorique, et relativement récente. Au dix-huitième siècle « canoniser », en français, pouvait certes signifier « déclarer louable », mais il était spécifié dans les dictionnaires que c'était là un usage familier. Il m'apparaît que, dans les débats sur la culture et la littérature, cet emprunt à la

terminologie religieuse a été d'emblée empreint d'un sens contestataire et critique. On parle de « canon », souvent, pour protester contre le caractère autoritaire et arbitraire de la canonisation. Ce fut le cas, me semble-t-il, dans le domaine anglo-saxon, avant qu'il en soit question dans le domaine des langues romanes. Dans le Webster (*New International Dictionary of the English Language*, 1958), quoique de façon tout à fait subsidiaire, le canon est « *a critical standard; a criterion; a means of discrimination; a test* », puis « *a list; a catalogue; a table* ». Faire partie d'un canon, pour un texte, c'est avoir été consacré, mis au programme des examens à tous les niveaux, scolaires et universitaires, donc nécessairement édité, étudié, commenté. Il y a eu, en France, au vingtième siècle, des canons littéraires de gauche et de droite. Les surréalistes n'ont pas manqué d'établir le leur. Lors même que le canon littéraire semblait correspondre à un large consensus, des débats n'ont pas manqué de s'ouvrir pour la défense des hérétiques et des exclus du canon. Dans les divers territoires francophones ou anglophones sont intervenues des variables ethniques, religieuses, sociales. Les rapports de domination n'ont pu être oubliés... Il est donc inévitable que les canons varient selon la diversité des aires régionales et des mémoires. Les choses se compliquent davantage quand on lève, comme il se doit, la séparation entre littérature et philosophie (où de très longue date les spécificités linguistiques sont moins contraignantes). Il faut nécessairement ouvrir le champ tout entier d'une littérature générale et comparée, en y faisant droit aussi bien aux documents qu'aux monuments. Dans le *Dictionnaire du littéraire* (de Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, Paris, PUF, 2002), Lucie Robert conclut son article *Canon, canonique* de façon très juste, en évoquant une « tension entre le canonique et le non canonique » qui en font « la source même d'une culture vivante ».

Assurément, dès l'époque alexandrine, un choix des modèles de la poésie et de l'art oratoire avait été établi, puis renouvelé. Et la pratique s'en était poursuivie tant que le rapport aux anciens s'est maintenu et que le couple poésie/éloquence a continué à prévaloir parmi les disciplines scolaires.

Mais quand Diderot jette sur le papier le *Plan d'une université* qu'il envoie à Catherine II en 1775, il écrit que « les livres classiques sont presque tous à faire ». Et il ajoute : « Un bon livre classique n'est qu'un abrégé bien fait d'un grand traité ». On a compris : Diderot entend « livre classique » au sens tout-à-fait admis en son temps d'« ouvrage qui a rapport aux classes ». Et Diderot ne va proposer aucun canon littéraire. Il concède : « Ce sont les lettres et les monuments qui marquent les intervalles des siècles qui se projettent les uns sur les autres, et ne formeraient qu'une nuit épaisse à travers laquelle l'avenir n'apercevrait plus que des fantômes exagérés, sans les écrits des savants qui distinguent les années par le récit des actions qui s'y sont faites. Le passé n'existe que par eux. Leur absence replonge l'univers dans le néant ; la mémoire des aïeux n'est pas » (Diderot, *Oeuvres*, éd. Versini, t. III, p. 446-447). Mais Diderot fait volte-face et déclare préférer « la belle action » à la « belle page ». Comme si le choix de l'éthique devait exclure l'esthétique, il relègue « l'étude des belles-lettres dans un rang fort éloigné ». Les « livres classiques » qu'il appelle de ses vœux seront des livres de science, de morale ou de droit. Au demeurant, à titre personnel, il garde Horace, Tacite et Montaigne en mémoire, et il passera des années à commenter les écrits de

Sénèque, pour se défendre lui-même, par personne interposée, contre les accusations de Rousseau. Dans ce plan pédagogique, un dilemme est formulé, qui nous devient d'autant plus perceptible que nous savons mieux ce qu'il advient des canons littéraires dans un monde où les sciences et leurs applications techniques, si admirablement servies par l'*Encyclopédie* dans leur premier essor, sont devenues les maîtresses de la réalité qui nous environne. Il faut reconnaître que dans le moment où nous vivons, les « belles-lettres » occupent – pour reprendre l'expression de Diderot – « un rang fort éloigné ». De fait, Diderot n'a au moins pas manqué de formuler ce qu'il y avait à perdre dans cette évolution, quand la conscience qui nous relie aux grandes œuvres de la littérature vient à manquer: le passé humain n'existe que par elles, et, répétons ses très fortes expressions, « leur absence replonge l'univers dans le néant ». Non pas, bien sûr, le passé cosmique, dont nous savons qu'il se compte en milliards d'années, mais le passé de la mémoire humaine, qui, à la réflexion, est la condition et le principe de toute réflexion sur les valeurs.

Genève, le 13 novembre 2008